

si faible que soit la mise initiale s'acheter une maison. Mais, si le Gouvernement élaborait un nouveau programme qui aurait nettement pour résultat la construction d'habitations que les gens pourraient posséder,—programme comme celui dont j'ai parlé ou programme analogue,—je suis bien convaincu que les provinces feraient preuve d'une collaboration agissante, car les provinces désirent, tout comme le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters), que nos gens soient logés convenablement. Je suis sûr que l'Alberta serait une des premières à collaborer. Mais je ne m'attends pas de les voir collaborer à l'aménagement des services municipaux pour améliorer la garantie des sociétés hypothécaires et des institutions de prêt. A mon sens, tel n'est pas l'objet du programme national de l'habitation. Il doit avoir pour objet la construction de maisons à des prix que nos gens peuvent se permettre de payer. On ne saurait avoir de meilleure garantie; et on ne saurait avoir de gens plus satisfaits que ceux qui habitent leur propre maison. J'espère que le ministre approfondira davantage cette idée.

M. J. G. Diefenbaker (Lake-Centre): Je n'ai qu'une ou deux observations à formuler, monsieur l'Orateur, sur le projet de loi visant à modifier la loi nationale sur l'habitation. Elles s'appliquent à la province de Saskatchewan en général et à Saskatoon en particulier. Je veux parler du problème qui a été signalé au ministre le 30 mars dernier, comme en fait foi la page 3597 du *hansard*, alors que l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) a posé une question au sujet de la situation qui règne dans la région et de la difficulté qu'on éprouve dans la province de Saskatchewan à emprunter de l'argent des sociétés de prêts pour permettre aux constructeurs de bâtir des maisons.

Je dirai d'abord que j'ai écouté avec un vif intérêt les observations si élogieuses de l'honorable député de Parkdale (M. Hunter) sur les bienfaits de la libre entreprise, observations qui ont reçu de la part des tenants du Gouvernement un accueil si chaleureux qu'il dénote que nos honorables amis ne se rendent pas compte, dans leurs applaudissements, qu'aucun gouvernement de notre histoire, par même le gouvernement socialiste de la Saskatchewan, n'a adopté jusqu'ici autant de mesures de caractère socialiste et contraires à la libre entreprise que le gouvernement actuel. Sur ce, je veux passer en particulier à la situation qui règne à Saskatoon et qui a déjà été signalée au ministre. Il s'agit du problème d'habitation qui sévit là-bas et qui se rattache indirectement au problème général de l'habitation en Sas-

katchewan. Je pense que je ne saurais mieux faire que de rappeler simplement la résolution dont l'Association des constructeurs de maisons de Saskatoon a saisi le conseil municipal environ deux semaines après que le ministre eut parlé le 30 mars, du programme du logement exécuté à Saskatoon et de l'accroissement de la construction qui s'était produit en 1952, en guise de réponse ou de refus de se rendre à la requête présentée ce jour-là par l'honorable député de Saskatoon.

Le mémoire expose surtout un état de choses qui, je l'ai dit, existe à Saskatoon et, dans une certaine mesure aussi, dans d'autres villes de la province. Avec le temps, il devient plus difficile en Saskatchewan d'obtenir des prêts hypothécaires sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. Il y a des sociétés agréées qui ne prêtent pas en Saskatchewan, bien qu'elles prêtent dans les autres provinces de l'Ouest. On a constaté, à Saskatoon, que ces institutions ont abaissé énormément la somme qu'elles affectent aux prêts. Il en résulte que les inconvénients financiers qu'elles imposent, quand elles prêtent de l'argent, font qu'il est de plus en plus difficile, à Saskatoon en particulier et dans la Saskatchewan en général, de s'acheter une maison. Voici la partie importante du mémoire:

Bien que la majorité des entrepreneurs, dans les autres villes du Canada, aient obtenu des prix de vente qui leur ont permis, en 1952, de construire des maisons et d'obtenir des prêts de 80 p. 100, peu d'entrepreneurs de Saskatoon ont bénéficié de prix de vente leur permettant d'entreprendre la construction de maisons et d'assurer à leurs acheteurs l'avantage de ces prêts plus élevés...

Les sociétés de prêts hypothécaires, aussi bien que la Société centrale d'hypothèques et de logement, semblaient ne pas vouloir relever la valeur d'emprunt, à Saskatoon, au-dessus du niveau établi il y a trois ans alors que depuis ce temps le coût de la construction a augmenté sensiblement à cause des salaires plus élevés exigés par la main-d'œuvre et de la majoration du tarif-marchandises à l'égard du bois, du ciment, du plâtre, des planches murales, de la brique, des revêtements intérieurs de cheminée, de la quincaillerie, des calorifères, de la plomberie...

Et ainsi de suite. C'est un problème car, comme le sait le ministre, il nous faut nécessairement faire venir de très loin plusieurs de ces articles. Pour ce qui est des matériaux de construction, on ne manque pas de bois ni d'autres produits analogues, en Saskatchewan. Il est facile de se procurer ces matériaux mais nous sommes en général aux prises avec les hausses considérables apportées au tarif de transport des marchandises. Ces hausses s'appliquent partout au Canada mais elles frappent tout particulièrement la pro-